

PHOTOGRAPHE  
www.mariondubus.com  
contact@mariondubus.com  
**06 29 02 24 44**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & MENTIONS LÉGALES

### Sommaire

#### CGV concernant les prestations photographiques :

CGV destinées aux particuliers : Pages 2 à 4

CGV destinées aux professionnels : Pages 5 à 7

CGV concernant les tirages d'art : Page 8

#### Mentions légales :

Le site [www.mariondubus.com](http://www.mariondubus.com) est exploité par Marion Dubus

Siège social : 43 Impasse des 4 vies 38460 Vernas FRANCE

Téléphone : +33 629 022 444

E-mail : [contact@mariondubus.com](mailto:contact@mariondubus.com)

Immatriculation au RM de la CMA de l'Isère : 532 230 133

Code APE : 7420Z

Exploitant artisan : Marion Dubus

Web design : Ludovik HENCZE

Développement : Pascal MUGNIER

Hébergement : 1&1 Internet SARL 7, place de la Gare BP 70109 57201 Sarreguemines Cedex

## Conditions générales de vente

Destinées aux particuliers

### Article 1 : Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement entre le client et Marion Dubus, artisan photographe SIREN 532 230 133 demeurant au 43 Impasse des 4 vies 38460 VERNAS.

Elles sont consultables et téléchargeables librement sur le site [www.marion-dubus.com](http://www.marion-dubus.com) ou accompagnent un devis/contrat.

Ces conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Les conditions applicables sont celles en cours au moment de la signature du devis.

### Article 2 : Devis

#### 2.a Demande de devis :

Vous déclarez être âgé d'au moins 18 ans à la date de votre demande. Cette demande se fait idéalement via le formulaire présent sur le site internet [www.mariondubus.com](http://www.mariondubus.com) ou en me contactant directement par mail à l'adresse suivante : [contact@mariondubus.com](mailto:contact@mariondubus.com) ou encore par téléphone au 06 29 02 24 44.

Les informations qui vous sont demandées : nom, adresse, téléphone et mail sont nécessaires pour traiter votre demande. Ces informations ne seront jamais communiquées à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à votre photographe en utilisant la rubrique « contact » du site [www.mariondubus.com](http://www.mariondubus.com)

#### 2.b Acceptation de devis/contrat :

Le devis qui vous est adressé est valable 30 jours à compter de sa date d'édition. Sa signature vaut pour acceptation totale des conditions générales de ventes applicables. Cela implique l'accord des deux parties sur la nature, les circonstances et le prix total des prestations.

En cas d'acceptation du devis, vous devez le renvoyer par mail ou voie postale ou le remettre en main propre à votre photographe après avoir pris soin de vérifier qu'il était daté, lu et approuvé, et signé. Sa prise en compte totale et la réservation de votre date de RDV ne peut se faire que si ces conditions sont respectées et si le devis est accompagné du règlement d'acompte demandé après acceptation signée par votre photographe à son tour. Il vous appartient de conserver le double de l'exemplaire co-signé lorsque votre photographe vous en fait parvenir une copie.

La signature du devis autorise le photographe à réaliser les prises de vues sur les personnes et dans les lieux désignés dans des conditions conformes de droits à l'image. Cette signature dispense le(s) client(s) de compléter et de signer le document intitulé « Autorisation de prises de vues » s'ils sont à l'origine de la demande les concernant.

La signature du devis autorise également le photographe à exploiter partiellement ou totalement les prises de vues réalisées (clichés originaux et/ou retouchés) dans un but d'information et de promotion de son activité photographique et de son travail créatif. Cette cession se fait à titre gratuit. Cette signature dispense le(s) client(s) de compléter et de signer le document intitulé « Autorisation d'exploitation de photographies ».

Un document intitulé « Autorisation de prise de vues et exploitation d'images » pourra vous être adressé avant une prestation si les photographies ne vous concernent pas directement ou si vous n'êtes pas à l'origine de la demande de cette prestation (exemple d'un cas de photographie d'enfants ou BON CADEAU).

Le photographe s'interdit de diffuser toute photo pouvant être préjudiciables pour le(s) client(s). Les intéressés ont un droit d'émission de restrictions

sur les images les concernant et doivent formuler toutes requêtes particulières par écrit.

Une fois l'accord signé, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours à partir de la date de signature du devis. Ce délai est prolongé au premier jour ouvrable si le terme se trouve être un dimanche ou un jour férié. Cet éventuel choix devra faire l'objet d'une renonciation écrite à envoyer en recommandé avec accusé de réception cachet de la poste faisant foi.

Cependant le délai de rétractation ne s'applique pas si la prestation est réalisée dans l'intervalle de temps couvrant ce délai.

L'encaissement de l'acompte se fait une fois ce délai passé ou invalidé ou selon tout accord conclu avec votre photographe.

#### 2.c Demandes supplémentaires, modifications/annulations :

Les prestations et/ou réalisations non prévues au devis feront l'objet de devis additifs (avenants). Aucune modification représentant un manque à gagner pour votre photographe ne sera accordée. En cas d'annulation de la prestation, l'acompte n'est pas restitué et le solde restant est dû et ne donnera pas lieu à compensation sauf accord conclu avec votre photographe.

#### 2.d Utilisation du devis :

Le devis et les documents annexés sont et restent la propriété de son éditeur. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite de leur auteur et doivent lui être restitués (ou détruits) sans délai s'il n'est pas donné suite à la proposition.

### Article 3 : Déroulement et délais

#### 3.a Prise de rendez-vous :

Les demandes effectuées sont étudiées en fonction de nos disponibilités réciproques. Il est cependant conseillé en raison du caractère prévisionnel de certains événements (mariages, EVJF, fêtes de famille...) de réserver la prestation à l'avance afin d'optimiser les compatibilités horaires.

En cas d'intempéries et selon le cas, un report de prestation peut être proposé. La proposition de report est formulée par votre photographe.

En fonction d'autres situations, un report ou une annulation peuvent avoir lieu. Dans le cas d'une demande formulée de votre part, chaque situation sera étudiée afin de trouver une alternative sous réserve de justification. Si la demande est formulée par votre photographe, elle ne peut s'appliquer uniquement dans un cas de force majeure énumérés ci-après : accident/maladie/invalidité/arrêt de travail ou tout événement rendant la pratique de la photographie impossible ou dangereuse. Dans le cas d'une annulation en rapport avec un des motifs précédents, aucun versement de dommages et intérêts ne peut s'appliquer car la responsabilité de votre prestataire n'est pas engagée. Votre photographe s'engage cependant à vous aider s'il est en mesure de le faire afin de trouver un prestataire remplaçant. L'acompte cependant versé n'est pas restituable car couvre les frais déjà engagés par votre photographe dans la réalisation de cette dite-prestation.

#### 3.b La durée et le déroulement des RDV :

La durée des prises de vues est estimée selon la nature de votre demande et vous est facturée sur cette estimation. Vous devez prévoir d'éventuels dépassements de temps et vous rendre disponible en conséquence.

Les prises de vues avec des enfants sont réalisées avec la présence d'un adulte (responsables légaux, famille proche ou personnes majeures désignées par les responsables légaux). Les adolescents, jusqu'à 16 ans, doivent également être accompagnés par un adulte sur les prises de vues.

En cas de retard ou d'empêchement non excusé à un RDV, le photographe

## Conditions générales de vente

### Destinées aux particuliers

peut décider d'annuler la prestation pour laquelle il s'est déplacé sans donner droit à compensation ou remboursement d'acompte.

#### 3.c Délais de livraison des supports photographiques et zone de livraison :

Les délais habituels sont de 15 jours ouvrés pour la présentation des photos via une galerie web privée et de 30 jours ouvrés pour la réception des supports désirés. Ces délais sont indicatifs et ne sauraient être garantis ni ne donnent droit à indemnisation en cas de retards éventuels.

Si votre prestation inclut une conception et une impression de livre-photo ou autres produits créatifs, vous serez averti le plus rapidement possible dans l'éventualité où le support désigné fait l'objet d'une modification provisoire ou définitive de la part des sous-traitants avec lesquels votre photographe collabore. Dans le cas d'une indisponibilité provisoire, un délai supplémentaire vous sera demandé. Dans le cas d'une indisponibilité permanente, il vous sera proposé un support d'une qualité équivalente ou supérieure sans surcoût.

Les livraisons de supports photographiques se font en France métropolitaine. Tout envoi en dehors de cette zone fera l'objet d'une tarification spéciale.

Dans le cas d'une commande de tirages et/ou objets dérivés en ligne via un album privé, public ou une banque d'images accessibles depuis le site [www.mariondubus.com](http://www.mariondubus.com), les délais applicables sont ceux définis par la plateforme Jingoo, partenaire des photographes professionnels.

## Article 4 : Tarifs

Les prix affichés sur le site [www.mariondubus.com](http://www.mariondubus.com) sont indiqués en euros et sont nets de taxe (TVA non-applicable selon l'article 293B du code général des impôts), hors participation éventuelle aux frais de déplacement (kilométriques, péages et stationnement) dans le cas de dépassement estimé par votre photographe.

Participations forfaitaires ou au km selon le ou les lieux de réalisation des photos. Se référer au devis.

#### Chaque prestation comprend :

- une ou plusieurs séances/séquences de prises de vues ;

\*le traitement des photographies réalisées lors de la prise de vues (chargement, sélection, retouches, mise au format, conception des planches à visionner pour effectuer le choix des photos et/ou édition d'albums privés en ligne)

- un nombre de photos issues du shooting avec optimisation de leur résolution en vue d'impressions grand format d'excellente qualité

- la transmission des photos par transfert web ou sur un ou plusieurs supports (Clé USB, DVD, livre photos, tirages, agrandissements...) dont la facturation comprend également les droits de reproduction et de diffusion s'appliquant à l'usage défini.

#### Chaque création de livres-photos ou produits créatifs comprend :

- la mise en page créative des doubles pages constitutives de l'album ainsi que de la couverture ou des autres produits commandés
- la présentation de la maquette au format pdf avec la possibilité pour le client de demander une correction renouvelable une fois
- l'ordre d'impression par le client.

## Article 5 : Les modalités et délais de règlement

Vous pouvez effectuer le règlement en espèces (dans la limite de 1000,00 euros conformément au plafond fixé depuis le 1er septembre 2015 en application du décret n°2015-741 du 24 juin 2015), par chèque personnel ou par virement bancaire via un RIB communiqué. Les coordonnées de virement vous seront adressées ultérieurement si vous optez pour ce choix.

Le versement se fait au comptant. A la signature du devis, un acompte de 30 à 50% de la somme totale due vous sera demandé. Le versement de cet acompte vous sert de garantie de réservation de votre demande de prestation. Les 50% à 70% restant s'effectueront le jour de la réalisation de la prise de vue ou à défaut un délai supplémentaire peut vous être accordé. Ils assureront votre droit de posséder le(s) support(s) des photos réalisées, ou selon cas, à choisir les photos qui vous seront remises le cas échéant. Aucune photo n'est délivrée avant le règlement complet de la prestation.

Tout retard de paiement entrainera l'application de pénalités dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1992 (Article L 441-6 du Code du Commerce), soit un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de chèque sans provision, le client est averti par son prestataire et dispose d'un délai de 72 heures pour remédier à la situation. Des frais consécutifs au rejet du paiement peuvent être adressés au client en remboursement de ceux subis par le prestataire.

Une facture servant de reçu et d'autorisation de diffusion et/ou de reproduction vous sera envoyée avec la confirmation d'expédition des dits-supports ou livraison des photographies par lien de téléchargement.

## Article 6 : Bon cadeau

L'achat d'un bon cadeau donne droit à une prestation définie à l'avance pour une tierce personne. Sa valeur dépend donc de la prestation qu'il implique. Aucun bon n'est envoyé avant le règlement total de ce dernier à l'exception des bons provisoires en version imprimable.

Ce bon est valable 6 mois à compter de sa date de facturation. Tout dépassement du délai de validité mentionné sur le BON CADEAU implique la nullité dans la réalisation de la prestation réservée. Les bons cadeaux ne sont ni repris, ni échangés et ne peuvent être réédités en cas de perte. Ils sont à conserver jusqu'à leur utilisation et seront demandés le jour de votre prestation.

Il est fortement conseillé de réserver votre prestation le plus tôt possible. Si vous vous manifestez alors que la date d'échéance de votre BON CADEAU est proche, le choix des dates & créneaux horaires se retrouveront particulièrement restreints et vous ne pourrez prétendre à un dédommagement ou extension de validité de votre bon de la part de votre photographe. Le plus grand risque étant de ne pas être disponible en cas de proposition de créneau unique.

Toute date de RDV fixée est considérée comme définitive. Les conditions de report définies dans les articles 2c et 3a de ces présentes CGV s'appliquent alors.

Un retard à un RDV amputera la prestation du temps perdu et ne donnera pas lieu à un remboursement même partiel. Une non présentation de surcroît non excusée à un RDV vaut pour annulation de la prestation reçue en Bon Cadeau et ne donne pas lieu à un remboursement même partiel.

## Conditions générales de vente

### Destinées aux particuliers

#### Article 7 : Conservation des photographies

Votre photographe s'engage à conserver vos photographies (formats brut et post-produit) pour une durée minimale de 24 mois à compter de la date de livraison des fichiers numériques issus de votre prestation sur un support type : disque dur externe. Cependant, votre photographe ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte de ces données avant le délai exprimé.

La durée de conservation partielle ou totale de ces fichiers numériques pourra s'étendre sans limite de temps dans un souci d'archivage et de conservation des mémoires de l'activité professionnelle de votre prestataire.

Ces fichiers ne seront jamais cédés à un tiers sans votre autorisation écrite mentionnant les conditions précises de transfert et utilisation des données.

Par ailleurs, il appartient au client d'apporter le plus grand soin à la conservation des fichiers numériques qui lui sont livrés (que ce soit par transfert web ou via un autre type de support numérique : DVD ou clé USB...). Il est fortement conseillé d'effectuer au moins une copie de vos données numériques livrées sur un nouveau support.

Votre photographe ne pourra remédier aux effets d'usures normales, ni à celles qui seraient causées par un usage anormal des supports numériques, papiers ou autres.

Enfin en cas de perte partielle ou totale de vos données, toute nouvelle mise à disposition de vos photographies intervenant après la livraison effective comprise dans votre prestation ferait l'objet d'une facturation forfaitaire de 50 euros + coût du support choisi pour couvrir les frais engendrés par votre demande.

#### Article 8 : Autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L121-20-2 3 du Code de la Consommation vous ne bénéficiez pas d'un droit de rétractation si vous avez commandé un produit confectionné selon vos spécifications ou nettement personnalisé.

Les divers supports photographiques faisant l'objet d'une personnalisation ne sont donc ni repris, ni échangés (sauf erreur de support provenant d'une négligence du photographe qui n'a pas réalisé un travail conforme à ce qui est noté sur le devis). Ils ne donnent pas droit à un remboursement car ils sont conçus, édités et livrés sur votre demande.

Concernant vos impressions numériques ou tirages photos :

Pour rappel les fichiers numériques qui vous sont livrés sont au format JPEG et en haute définition. Leur qualité de visualisation est optimale dès lors que le support choisi à cet effet est de qualité suffisante : écran HD / full HD calibré pour une visualisation numérique ou choix de papier et encre qualitatifs en vue de tirages numériques.

Votre photographe met à votre disposition et pour chaque prestation, une galerie web vous offrant un accès autonome à un service de tirages et impressions de qualité professionnelle. Le calibrage des photos, le choix des papiers et encres se fait en amont par votre photographe pour vous permettre de bénéficier d'un service complémentaire qualitatif. Certains projets peuvent faire l'objet d'une gestion directe et d'un devis personnalisé par votre photographe en raison de leur spécificité. Il s'agirait de faire appel à des prestataires complémentaires reconnus pour leur travaux qualitatifs. Cependant, votre photographe ne peut vous adresser directement à ces prestataires qui réservent leur service aux professionnels uniquement.

Si vous choisissez d'appliquer votre droit de tirages en faisant appel à un prestataire lambda, votre photographe exclut toute garantie de résultat sur les tirages effectués.

Si vous visualisez vos photographies sur un support numérique inadapté, votre photographe décline toute responsabilité sur le rendu de la définition de votre image.

#### Article 9 : Réserve de propriété et partage des droits de reproduction et de diffusion

Les photos réalisées lors des diverses prises de vues restent la totale propriété de leur auteur en référence à l'article L 111-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI). L'ensemble de ces droits figure dans la première partie du CPI qui codifie notamment les lois du 11 mars 1957, du 3 juillet 1985, du 1er août 2006, du 12 juin 2009 et du 28 octobre 2009. Le droit d'auteur confère à son titulaire une propriété privée lui permettant de déterminer les conditions d'exploitation de son œuvre.

L'AE conserve la totale propriété des supports vendus jusqu'au complet paiement du prix en principal et accessoire. En cas de redressement ou liquidation judiciaire du client, la propriété des marchandises livrées et restées impayées pourra être revendiquée par l'AE. Les présentes dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. Les supports photographiques restant la propriété du vendeur, il est interdit à l'acheteur d'en disposer pour les revendre, d'en faire une modification, une déformation, une reproduction ou une adaptation au delà de l'autorisation faite après celui-ci selon l'article L 122-4 du CPI.

Les droits de reproduction et de diffusion sont donc partagés ou cédés pour une utilisation prévue au départ uniquement après le règlement complet de la prestation. Pour toute nouvelle utilisation ou réédition, vous êtes tenus de contacter l'auteur afin de rédiger un nouveau contrat. Toute demande à ce sujet pourra engendrer un coût supplémentaire.

Il reste également interdit d'utiliser ces photos pour des jeux ou des concours.

Si vous souhaitez les diffuser sur réseaux sociaux par exemple, des fichiers basse définition et signés d'un copyright sont mis à disposition, ceci afin de protéger votre image et de respecter les droits d'auteur attenants.

En revanche, si vous souhaitez étendre la diffusion à des intérêts professionnels, publicitaires ou autres, il vous faut en faire la demande afin d'obtenir une note de cession de droits définissant leur usage précis. Une facturation adéquate vous est alors adressée.

Toute constatation de fraude fera l'objet d'un rappel, d'une mise en demeure et d'une facturation qui sera établie en fonction du préjudice subi.

Tout droit réservé. La reproduction de ce dit-document même partielle, est strictement interdite.

#### Article 10 : Litiges et attribution de compétences

Tout litige relatif à la vente née du contrat entre votre artisan photographe Marion Dubus et vous en qualité de client pourra faire l'objet d'une saisie du tribunal compétent dans le cas où une solution amiable serait dans l'impossibilité d'aboutir.

## Conditions générales de vente

Destinées aux professionnels

### Article 1 : Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement entre le client et Marion Dubus, artisan photographe SIREN 532 230 133 demeurant au 43 Impasse des 4 vies 38460 VERNAS.

Elles sont consultables et téléchargeables librement sur le site [www.marion-dubus.com](http://www.marion-dubus.com) ou accompagnent un devis/contrat.

Ces conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Les conditions applicables sont celles en cours au moment de la signature du devis.

### Article 2 : Devis

#### 2.a Demande de devis :

Vous déclarez être le responsable physique ou moral de l'entreprise ou de la société faisant appel aux services proposés par votre photographe ou à défaut, vous êtes une personne nommée par le responsable pour engagé cette démarche.

Cette demande se fait idéalement via le formulaire présent sur le site internet [www.mariondubus.com](http://www.mariondubus.com) ou en me contactant directement par mail à l'adresse suivante : [contact@mariondubus.com](mailto:contact@mariondubus.com) ou encore par téléphone au 06 29 02 24 44.

Les informations qui vous sont demandées : nom raison sociale, adresse, téléphone et mail sont nécessaires pour traiter votre demande. Ces informations ne seront jamais communiquées à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à votre photographe en utilisant la rubrique « contact » du site [www.mariondubus.com](http://www.mariondubus.com)

#### 2.b Acceptation de devis/contrat :

Le devis qui vous est adressé est valable 30 jours à compter de sa date d'édition. Sa signature vaut pour acceptation totale des conditions générales de ventes applicables. Cela implique l'accord des deux parties sur la nature, les circonstances et le prix total des prestations.

En cas d'acceptation du devis, vous devez le renvoyer par mail ou voie postale ou le remettre en main propre à votre photographe après avoir pris soin de vérifier qu'il était daté, lu et approuvé, et signé. Sa prise en compte totale et la réservation de votre date de RDV ne peut se faire que si ces conditions sont respectées et si le devis est accompagné du règlement d'acompte demandé (hors exception faite sur le fonctionnement comptable de la partie demanderesse) après acceptation signée par votre photographe à son tour. Il vous appartient de conserver le double de l'exemplaire signé lorsque votre photographe vous en fait parvenir une copie.

La signature du devis autorise le photographe à réaliser les prises de vues sur les personnes et dans les lieux désignés dans des conditions conformes de droits à l'image. Cette signature dispense le(s) client(s) de compléter et de signer le document intitulé « Autorisation de prises de vues » s'ils sont à l'origine de la demande les concernant et s'ils ont obtenu les autorisations préalables de leurs salariés et autres collaborateurs concernés.

La signature du devis autorise également le photographe à exploiter partiellement ou totalement les prises de vues réalisées (clichés originaux et/ou retouchés) dans un but d'information et de promotion de son activité photographique et de son travail créatif. Cette cession se fait à titre gratuit. Cette signature dispense le(s) client(s) de compléter et de signer le document intitulé « Autorisation d'exploitation de photographies ».

Un document intitulé « Autorisation de prise de vues et exploitation d'images » pourra vous être adressé en cas de sous-traitance de la prestation réservée.

Dans ce cas, se référer aux consignes de votre photographe.

Le photographe s'interdit de diffuser toute photo pouvant être préjudiciables pour le(s) client(s). Les intéressés ont un droit d'émission de restrictions sur les images les concernant et doivent formuler toutes requêtes particulières par écrit.

Une fois l'accord signé, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours à partir de la date de signature du devis. Ce délai est prolongé au premier jour ouvrable si le terme se trouve être un dimanche ou un jour férié. Cet éventuel choix devra faire l'objet d'une renonciation écrite à envoyer en recommandé avec accusé de réception cachet de la poste faisant foi.

Cependant le délai de rétractation ne s'applique pas si la prestation est réalisée dans l'intervalle de temps couvrant ce délai.

L'encaissement de l'acompte se fait une fois ce délai passé ou invalidé ou selon tout accord conclu avec votre photographe.

#### 2.c Demandes supplémentaires, modifications/annulations :

Les prestations et/ou réalisations non prévues au devis feront l'objet de devis additifs (avenants). Aucune modification représentant un manque à gagner pour votre photographe ne sera accordée. En cas d'annulation de la prestation, l'acompte n'est pas restitué et le solde restant est dû et ne donnera pas lieu à compensation sauf accord conclu avec votre photographe.

#### 2.d Utilisation du devis :

Le devis et les documents annexés sont et restent la propriété de son éditeur. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite de leur auteur et doivent lui être restitués (ou détruits) sans délai s'il n'est pas donné suite à la proposition.

### Article 3 : Déroulement et délais

#### 3.a Prise de rendez-vous :

Les demandes effectuées sont étudiées en fonction de nos disponibilités réciproques. Il est cependant conseillé d'anticiper les interventions photographiques en fonction du projet visé.

Si la prise de vue doit avoir lieu en extérieur, nous pouvons décider d'un commun accord le report de la séance en cas de météo non appropriée.

En fonction d'autres situations, un report ou une annulation peuvent avoir lieu. Dans le cas d'une demande formulée de votre part, chaque situation sera étudiée afin de trouver une alternative sous réserve de justification. Si la demande est formulée par votre photographe, elle ne peut s'appliquer uniquement dans un cas de force majeure énumérés ci-après : accident/maladie/invalidité/arrêt de travail ou tout évènement rendant la pratique de la photographie impossible ou dangereuse. Dans le cas d'une annulation en rapport avec un des motifs précédents, aucun versement de dommages et intérêts ne peut s'appliquer car la responsabilité de votre prestataire n'est pas engagée. Votre photographe s'engage cependant à vous aider s'il est en mesure de le faire afin de trouver un prestataire remplaçant. L'acompte cependant versé n'est pas restituable car couvre les frais déjà engagés par votre photographe dans la réalisation de cette dite-prestation.

#### 3.b La durée et le déroulement des RDV :

La durée des prises de vues est estimée selon la nature de votre demande et vous est facturée sur cette estimation. Vous devez prévoir d'éventuels dépassements de temps et vous rendre disponible en conséquence si votre présence est requise sur le lieu des prises de vues.

## Conditions générales de vente

### Destinées aux professionnels

Les entreprises ou sociétés faisant appel à Marion Dubus en sa qualité de prestataire photographique s'engagent à respecter les consignes de bon déroulement qui leur seront communiquées. Dans le cas contraire, une facturation de frais supplémentaires peut s'appliquer pour non respect de ces consignes ayant entraîné un dépassement conséquent du temps estimé nécessaire à la réalisation de la prestation. (C'est le cas par exemple de la non préparation des locaux ou personnes à photographier si cette demande était exclut du devis initial car sous la responsabilité du demandeur).

### 3.c Délais de livraison des supports photographiques et zone de livraison :

Le traitement numérique des photos et les livraisons des supports sont prioritaires aux autres prestations photographiques. Habituellement, les livraisons se font sous 15 jours ouvrés si la communication entre les deux parties ne fait obstacle à la finalisation de la prestation (notamment sur le choix des photos). Ces délais sont indicatifs et ne sauraient être garantis ni ne donnent droit à indemnisation en cas de retards éventuels.

Les livraisons de supports photographiques se font en France métropolitaine. Tout envoi en dehors de cette zone fera l'objet d'une tarification spéciale.

## Article 4 : Tarifs

Les prix mentionnés sur devis sont indiqués en euros et sont nets de taxe (TVA non-applicable selon l'article 293B du code général des impôts),

### Chaque prestation comprend :

- une ou plusieurs séances/séquences de prises de vues ;

\*le traitement des photographies réalisées lors de la prise de vues (retouches, conception des planches à visionner pour effectuer le choix des photos et/ou édition de galerie web privée) ;

- un nombre défini (strict, minimum ou maximum) de photos issues du shooting avec optimisation de leur résolution en vue d'impressions grand format dont la facturation tient compte de l'utilisation qui en sera faite (plusieurs calibrages possibles) ;

- la transmission des photos par transfert web (via un site ou serveur) ou sur un ou plusieurs supports définis (Clé USB, DVD, tirages, agrandissements...).

\*une note de cession de droits détaillée et récapitulative des usages acquis pour les photos transmises.

## Article 5 : Les modalités et délais de règlement

Vous pouvez effectuer le règlement en espèces (dans la limite de 1000,00 euros conformément au plafond fixé depuis le 1er septembre 2015 en application du décret n°2015-741 du 24 juin 2015), par chèque lié au compte de l'entreprise, de la société ou du demandeur sous-traitant, ou par virement bancaire via un RIB communiqué. Les coordonnées de virement vous seront adressées ultérieurement si vous optez pour ce choix.

Le versement se fait au comptant. A la signature du devis, un acompte de 20% à 40% de la somme totale due vous sera demandé. Le versement de cet acompte vous sert de garantie de réservation de votre demande de prestation. Le paiement des 60% à 80% restant sera à effectuer dans un délai de 30 jours à compter de la livraison des photos transmises avec la facture du montant restant à vous acquitter.

Tout retard de paiement entrainera l'application de pénalités dans les

conditions prévues par la loi du 31 décembre 1992 (Article L 441-6 du Code du Commerce), soit un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'un montant forfaitaire de 40,00 euros à titre d'indemnité de recouvrement. Si les frais de recouvrements devaient être supérieurs au forfait minimal imposé, une indemnisation complémentaire sera réclamée sur présentation de justificatif.

En cas de chèque sans provision, le client est averti par son prestataire et dispose d'un délai de 72 heures pour remédier à la situation. Des frais consécutifs au rejet du paiement peuvent être adressés au client en remboursement de ceux subit par le prestataire en plus des pénalités énoncées au préalable.

Une facture acquittée et accompagnée d'une note de cession de droits sont adressées en finalisation complète de la prestation et justifient du droit acquis des photos pour l'usage défini.

## Article 6 : Réserve de propriété et partage des droits de reproduction et de diffusion

Les photos réalisées lors des diverses prises de vues restent la totale propriété de leur auteur en référence à l'article L 111-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI). L'ensemble de ces droits figure dans la première partie du CPI qui codifie notamment les lois du 11 mars 1957, du 3 juillet 1985, du 1er août 2006, du 12 juin 2009 et du 28 octobre 2009. Le droit d'auteur confère à son titulaire une propriété privée lui permettant de déterminer les conditions d'exploitation de son œuvre.

Votre photographe conserve la totale propriété des photographies vendues jusqu'au complet paiement du prix en principal et accessoire. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client, la propriété des marchandises livrées et restées impayées pourra être revendiquée par le prestataire.

Par ailleurs, le client bénéficie de droits particuliers et définis des photographies issues de sa prestation. Les droits dont ils bénéficient lui permettent une visualisation ou des droits de reproduction, de diffusion ou toute autre action énoncée à exercer dans la sphère privée ou publique selon ce qui a été identifié.

Il lui est interdit de disposer de ses photographies dans les conditions suivantes : revente, participation à des jeux ou concours.

Les droits de reproduction et de diffusion sont donc partagés ou cédés pour une utilisation prévue au départ. Pour toute nouvelle utilisation ou réédition, vous êtes tenus de contacter l'auteur afin de rédiger un nouveau contrat. Toute demande à ce sujet pourra engendrer un coût supplémentaire.

Toute publication autorisée de manière publique n'exclut pas la mention obligatoire du crédit photo approprié : © Marion Dubus. Tout manquement constaté fera l'objet d'un rappel à l'ordre et pourra générer des coûts estimés en fonction du préjudice subi.

Tout droit réservé. La reproduction de ce dit-document même partielle, est strictement interdite.

## Article 7 : Conservations des photographies

Votre photographe s'engage à conserver vos photographies (formats brut et post-produit) pour une durée minimale de 24 mois à compter de la date de livraison des fichiers numériques issus de votre prestation sur un support type : disque dur externe. Cependant, votre photographe ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte de ces données avant

## Conditions générales de vente

### Destinées aux professionnels

Ces fichiers ne seront jamais cédés à un tiers sans votre autorisation écrite mentionnant les conditions précises de transfert et utilisation des données.

Par ailleurs, il appartient au client d'apporter le plus grand soin à la conservation des fichiers numériques qui lui sont livrés (que ce soit par transfert web ou via un autre type de support numérique : DVD ou clé USB). Il est fortement conseillé d'effectuer au moins une copie de vos données numériques livrées sur un nouveau support.

Votre photographe ne pourra remédier aux effets d'usures normales, ni à celles qui seraient causées par un usage anormal des supports numériques, papiers ou autres.

Enfin en cas de perte partielle ou totale de vos données, toute nouvelle mise à disposition de vos photographies intervenant après la livraison effective comprise dans votre prestation ferait l'objet d'une facturation forfaitaire de 50 euros + coût du support choisi pour couvrir les frais engendrés par votre demande.

## Article 8 : Autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L121-20-2 3 du Code de la Consommation vous ne bénéficiez pas d'un droit de rétractation si vous avez commandé un produit confectionné selon vos spécifications ou nettement personnalisé.

Les divers supports photographiques faisant l'objet d'une personnalisation ne sont donc ni repris, ni échangés (sauf erreur de support provenant d'une négligence du photographe qui n'a pas réalisé un travail conforme à ce qui est noté sur le devis). Ils ne donnent pas droit à un remboursement car ils sont conçus, édités et livrés sur votre demande.

Concernant vos impressions numériques ou tirages photos :

Pour rappel les fichiers numériques qui vous sont livrés sont au format JPEG et en haute définition. Leur qualité de visualisation est optimale dès lors que le support choisi à cet effet est de qualité suffisante : écran HD / full HD calibré pour une visualisation numérique ou choix de papier et encre qualitatifs en vue de tirages numériques.

Votre photographe met à votre disposition et pour chaque prestation, une galerie web vous offrant un accès autonome à un service de tirages et impressions de qualité professionnelle. Le calibrage des photos, le choix des papiers et encres se fait en amont par votre photographe pour vous permettre de bénéficier d'un service complémentaire qualitatif. Certains projets peuvent faire l'objet d'une gestion directe et d'un devis personnalisé par votre photographe en raison de leur spécificité. Il s'agirait de faire appel à des prestataires complémentaires reconnus pour leur travaux qualitatifs. Cependant, votre photographe ne peut vous adresser directement à ces prestataires qui réservent leur service aux professionnels uniquement.

Si vous choisissez d'appliquer votre droit de tirages en faisant appel à un prestataire lambda, votre photographe exclut toute garantie de résultat sur les tirages effectués.

Si vous visualisez vos photographies sur un support numérique inadapté, votre photographe décline toute responsabilité sur le rendu de la définition de votre image.

## Article 9 : Litiges et attribution de compétences

Tout litige relatif à la vente née du contrat entre votre artisan photographe Marion Dubus et vous en qualité de client pourra faire l'objet d'une saisie du tribunal compétent dans le cas où une solution amiable serait dans l'impossibilité d'aboutir.

## Conditions générales de vente

### Tirages d'art

#### Article 1 : Commande d'un tirage d'art

La demande d'acquisition d'un tirage d'art se fait principalement via le site [www.mariondubus.com](http://www.mariondubus.com) en contactant directement Marion Dubus, l'auteur des photographies mises à la vente.

A la suite de votre demande un bon de commande est établi comprenant: la référence du tirage désiré, le format et le support d'impression choisis, ainsi que le prix total net de taxe exprimé en euros comprenant (prix du tirage + frais de port sauf si vous faites une demande de remise en direct).

Une fois le bon de commande édité, ce dernier vous est adressé par email.

Il officialise votre demande. Votre droit de rétractation peut s'exprimer jusqu'à ce terme et avant règlement de votre commande.

#### Article 2 : Paiement d'un tirage d'art

Il incombe à l'acheteur de vérifier la conformité des informations notées sur le bon de commande.

Vous pouvez effectuer le règlement de votre commande en espèces (dans la limite de 1000,00 euros conformément au plafond fixé depuis le 1er septembre 2015 en application du décret n°2015-741 du 24 juin 2015), par chèque personnel ou par virement bancaire via un RIB communiqué. Les coordonnées de virement vous seront adressées nécessairement avec le bon de commande.

#### Article 3 : Production du tirage d'art

Une fois le paiement effectué, il ne vous est plus possible d'exercer votre droit de rétractation car la phase de mise en production débute.

Le tirage est réalisé avec soin et sous contrôle de l'auteur de la photographie. C'est-à-dire que le tirage implique l'usage de papier (sans acidité) et d'encre pigmentaires de qualité permettant un rendu optimal et une longue conservation dans le temps.

Votre tirage sera numéroté et signé au dos.

#### Article 4 : Livraison d'un tirage d'art

La livraison intervient dès lors que la phase de production du tirage est finalisée et sous réserve que vous avez bien renseigné votre adresse de livraison.

Votre tirage vous est livré soit à plat soit roulé en fonction du format demandé et aura bénéficié d'une préparation soignée.

Il sera accompagné d'une facture et d'un certificat d'authenticité.

La livraison se fait soit par l'intermédiaire d'un transporteur avec une remise contre signature. Soit en direct avec la signature d'un bon de réception.

#### Article 5 : Garanties

Votre photographe vous garantit le nombre d'exemplaires limités de la série dont est issu le tirage d'art que vous avez choisi. La vente de ce tirage cesse définitivement au delà du nombre d'exemplaires vendus ou offerts.

Votre tirage d'art fait l'objet d'une attention particulière à chaque étape jusqu'à la remise au transporteur. Vous serez tenu(e) informé(e) des différentes étapes du process par email.

L'expédition se fait en recommandé avec accusé de réception ou en remise contre signature.

Tout colis à l'apparence endommagée doit faire l'objet d'un refus ou d'une réserve auprès du transporteur. N'hésitez pas à prendre une photo du colis avant ouverture. Si vous constatez un problème à l'ouverture, il vous faut faire une demande de réclamation auprès de l'expéditeur qui se retournera vers le transporteur.

Dans un tel cas, la responsabilité du vendeur n'est pas engagée et il ne pourra être exigé de la part de l'acheteur un remboursement même partiel du tirage d'art ou un dédommagement quelconque. Soyez cependant assuré que le vendeur mettra tout en oeuvre pour remédier au litige dans les plus brefs délais.

#### Article 6 : Réserve de propriété

Tout droit réservé. La reproduction même partielle de ce document est strictement interdite.

#### Article 7 : Litige et attribution de compétences

Tout litige relatif à la vente née d'une commande de tirage d'art auprès de votre artisan des métiers d'art : Marion Dubus et vous en qualité de client pourra faire l'objet d'une saisie du tribunal compétent dans le cas où une solution amiable serait dans l'impossibilité d'aboutir.